

Les placements financiers dans la pratique notariale

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Mieux connaître le fonctionnement des différents placements financiers les plus courants
- Comprendre l'opportunité de certains placements financiers pour ses clients
- Appréhender le sort de ces placements en fonction des événements de la vie des clients et conseiller des stratégies adaptées (divorce, séparation, donation ou décès)

Contenu :

Les placements assurantiels et assimilés

- Le fonctionnement et la nature juridique du contrat d'assurance-vie
- Le fonctionnement et la nature juridique du contrat de capitalisation
- Le fonctionnement et la nature juridique du plan d'épargne retraite assurantiel
- La définition du fonds en euros et des unités de compte

Les placements immobiliers ou « pierre-papier »

- Le fonctionnement et la nature juridique des parts de société civile de placement immobilier (SCPI)
- Les autres formes de « pierre-papier » : unités de compte et OPCI

Les placements boursiers

- Le compte-titres ordinaire
- Le plan d'épargne en actions
- Le plan d'épargne retraite sous forme de compte-titres

- Les différents actifs pouvant composer un portefeuille de valeurs mobilières (actions cotées ou non, obligations, FCP, SICAV, etc.)

Prérequis :

Aucun prérequis exigé. Toutefois, une pratique de la gestion de patrimoine vous permettra de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogique

Type de formation : Intra, inter, commandé L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation